

# SÉMINAIRE

24 NOV. 2016 - 9H30 > 17H



## SULFATE DE MORPHINE - SM

### APRÈS-MIDI | ÉTUDE ET ATELIER

Nous nous proposons de présenter les résultats provisoires portant sur la pratique au sein du CSAPA Charonne et du CSAPA CAARUD de la Rose des Vents, de la prescription de Sulfate de Morphine (SM).

#### OBJECTIFS

Nous savons depuis quelques années que ce médicament est détourné pour être injecté, par des consommateurs souhaitant poursuivre l'injection et/ou en échec d'un TSO.

Les prescripteurs-promoteurs de cette pratique - sans doute rare et « cachée » au sein des CSAPA (possiblement plus fréquente en médecine générale)- ont, au fil du temps, pensé un protocole progressivement coécrit avec les usagers, qui a listé les objectifs suivants :

- 1- Reconnaître et accompagner les personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas abandonner les consommations de SM
- 2- Aider à réduire les risques liés à leurs pratiques et usages
- 3- Favoriser d'autres modes de consommation que la voie injectable
- 4- Faciliter le dialogue sur les consommations de médicaments opiacés et les produits psychoactifs
- 5- Limiter le recours au trafic de rue
- 6- Pomouvoir la santé...

#### INTERVENANTS

Jérôme RAMOND & Solène ADELYS

Charlotte LECOT, Maël PLANTARD & Arnaud PLAT



L'objectif à terme étant une orientation vers un TSO classique. De plus, les pratiques quotidiennes, voir pluriquotidiennes des injections demandent un accompagnement psycho-social plus important que les usagers bénéficiant d'un TSO classique.

## CHARONNE

En pratique, ce protocole comprend des entretiens d'évaluation et d'inclusion, la rédaction de protocole de soins, une ou des séances d'accompagnement aux risques liés à l'injection, des entretiens de délivrance à des fréquences variables et discutées, des séances « bilan ».

En parallèle, depuis 1 an, nous avons formalisé un focus- groupe de professionnels au sein du CSAPA qui évalue et modifie le protocole, discute des usagers. De plus, ce protocole a été complété par un projet d'action communautaire débuté à l'été 2016.

## LA ROSE DES VENTS

Le médecin prescrit ce traitement après concertation transdisciplinaire de l'équipe du CSAPA CAARUD et avec l'accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie et transmission du protocole. Le relais vers un autre centre en cas de vacances ou de changement de lieu de résidence n'est pas garanti.

L'utilisateur devra bénéficier de droits sociaux et d'une couverture complémentaire. Sa dispensation sera effectuée par les infirmiers(ères) du CSAPA de façon quotidienne au début puis selon l'appréciation de l'équipe médico-infirmier, la fréquence de dispensation est revue ensuite lorsque l'utilisateur est stabilisé. Elle a lieu au moins une fois par semaine.

Nous vous invitons à discuter de nos résultats au cours de l'atelier, et réfléchir au futur de ce protocole.

## INTERVENANTS

Jérôme RAMOND & Solène ADELYS

Charlotte LECOT, Maël PLANTARD & Arnaud PLAT

ÉTUDE

SM